



Rémunération collaborateur

Par **dieu_du_ping_old**, le **10/07/2007** à **16:34**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir un avis juridique sur la situation suivante:
- Un agent X (cadre) est nommé récemment nommé responsable d'un service, possède une rémunération nettement inférieure à son adjoint (passé cadre il y a quelques mois). Cet adjoint est donc sous la responsabilité directe de ce chef de service, possède 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise mais vient juste d'avoir la statut cadre.
Que dit la jurisprudence? Quelles actions peuvent être menées?
Merci de votre réponse.